



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 1034-02-2024

AVIS est par les présentes donné, par la soussignée, qu'à la séance ordinaire du 3 septembre 2024, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement suivant :

- **ADOPTION DU RÈGLEMENT 1034-02-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1034-2016, TEL QU'AMENDÉ, CONCERNANT L'USAGE, L'ACCÈS ET L'ENTRETIEN DES BORNES D'INCENDIE**

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et sont disponibles pour consultation sur le site internet de la Ville à la page suivante : <https://www.bromont.net/administration-municipale/avis-publics/>

Bromont, ce 5^e jour de septembre 2024.

La greffière adjointe,

Marie-Pier Therrien, avocate